

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
Unité-Dignité-Travail

MINISTRE DU PLAN, DE LA COOPERATION INTERNATIONALE & DES STATISTIQUES

DIRECTION DE LA STATISTIQUE GENERALE ET DES ETUDES ECONOMIQUES

RECENSEMENT GENERAL
DE LA POPULATION
1973 - 1974

Document de Travail n°

PRESENTATION GENERALE DU RECENSEMENT

Février 1973

SERVICE DES ETUDES DEMOGRAPHIQUES



QU'EST CE QU'UN RECENSEMENT ?

INTRODUCTION

1°)- BUTS D'UN RECENSEMENT

11 - Les contraintes

111 - Budgétaires

112 - de personnel

12 - Les grandes options

121 - Recensement Général Exhaustif

122 - Recensement Léger

123 - Dénombrement case par case

124 - Intégration à un Programme d'Observation Permanente

13 - Les résultats escomptés

131 - Répartition géographique de la population

132 - Connaissance des caractères socio-démographiques
de la population

2°)- FONDEMENTS JURIDIQUES DU RECENSEMENT

21 - Composition de la Commission Nationale du Recensement de la
Population

22 - Attributions

23 - Responsabilités

24 - Conclusion.-

3°)- SCHEMA GENERAL DE DEROULEMENT DES OPERATIONS

31 - Opérations préparatoires

311 - Préparation théorique

3111 - Travaux d'ordre technique

- 31111 - Choix de la méthode de dénombrement
- 31112 - Choix de la date de référence
- 31113 - Mise au point des questionnaires, bordereaux et autres formulaires
- 31114 - Préparation des tableaux
- 31115 - Planification de la cartographie et des opérations pilotes
- 31116 - Préparation du programme de dépouillement
- 31117 - Rédaction des documents destinés aux membres de la C.N.R.P.

3112 - Travaux d'ordre administratif

- 31121 - Définition d'un programme de publicité
- 31122 - Examen et mise à jour des textes concernant le secret statistique

312 - Préparation pratique

- 3121 - Cartographie
- 3122 - Essais pilotes

32 - Dénombrement

33 - Opérations liées au dénombrement

- 331 - Contrôles
- 332 - Publication

34 - Conclusion : nécessité de mener des enquêtes post-censitaires

4°)- APERCU SUR LES MOYENS A METTRE EN OEUVRE

41 - Moyens matériels

- 411 - Le problème budgétaire
- 412 - Le matériel roulant

42 - Le personnel

- 421 - L'encadrement
- 422 - Les Agents Recenseurs
- 423 - Le personnel d'exploitation

5°)- CONCLUSION

- 51 - Le financement du dénombrement
- 52 - Les mobilisations du Pays
- 53 - L'intégration du Dénombrement dans le Programme d'Observation Permanente.--

LE RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION
DE LA REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

-----oOo-----

I N T R O D U C T I O N :

La République Centrafricaine n'a jamais réalisé de recensement démographique sur l'ensemble de son territoire. Elle dispose seulement de résultats d'enquête, de qualité incontestable, mais trop anciennes. Cependant un recensement administratif est réalisé chaque année ; mais ce type d'opération présente un certain nombre d'inconvénients d'ordre technique et ne fournit pas de données assez précises (âge, activité, situation matrimoniale).

Or les renseignements à cet égard sont indispensables dans presque tous les domaines de la planification du développement, qu'il s'agisse d'études relatives à l'emploi, à la main d'oeuvre, à la structure économique de la population de la planification en matière d'éducation, d'analyse de la fécondité, de la mortalité et de l'accroissement de la population ou de l'établissement de projections démographiques.

Le Recensement Général de la Population en République Centrafricaine est donc une opération absolument nécessaire. Le Gouvernement de la République Centrafricaine attache une importance capitale à la réalisation de ce projet considéré comme "Opération Prioritaire du Plan Quinquennal de développement économique et social".

Seront successivement examinés :

- les buts du recensement
- son fondement juridique
- le schéma général de déroulement des opérations
- les moyens à mettre en oeuvre.

QU'EST CE QU'UN RECENSEMENT??

Un recensement de population est l'ensemble des opérations qui constituent à recueillir, à grouper, à évaluer, à analyser et à publier, des données démographiques, économiques et sociales se rapportant, à un moment donné, à tous les habitants d'un pays ou d'une partie bien déterminée d'un pays (1).

Cette définition appelle trois (3) remarques :

1)- Un recensement est une opération ponctuelle : il s'agit de réaliser à une date bien déterminée un dénombrement de la population. Les données recueillies doivent se rapporter à une date ou une période de référence clairement définie. Il est souhaitable que les opérations se déroulent simultanément dans l'ensemble du pays ou de la région concernée.

Du fait de son caractère ponctuel, un recensement ne fournit qu'une photographie de la population à une date donnée. Il doit donc être renouvelé à intervalles réguliers (tous les ans en général). Chaque recensement doit être suivi d'une série d'enquêtes. Réalisées au cours de la période intercensitaire, ces études sont destinées à fournir des données plus complètes sur la population - en particulier sur sa dynamique - qui permettront d'actualiser chaque année les chiffres du recensement et surtout de mieux connaître le comportement démographique de la population. On pourra ainsi avoir une idée précise des perspectives d'évolution et éventuellement établir une politique de population.

Un recensement n'est donc qu'une partie d'un programme de collecte des données démographiques.

2)- Un recensement est une opération exhaustive : il s'agit de dénombrer tous les individus d'un pays ou d'une région sans omission ni répétition. La méthode généralement utilisée est le dénombrement individuel ; le dénombrement par groupe - technique utilisée notamment pour la réalisation des recensements administratifs n'offrant pas de garanties suffisantes.

Le pays qui a fait l'objet d'un recensement général de la population dispose donc de données sur la TOTALITE de sa population.

3)- Un recensement est une opération nationale : vu l'ampleur du travail à réaliser, les moyens à mettre en oeuvre, le nombre de services à administratifs concernés, le recensement est une opération de caractère national. Tout le pays, du simple particulier au responsable au plus haut niveau, doit être mobilisé pour assurer la bonne marche des travaux.

(1) "Principes et recommandations concernant les recensements de population de 1970" - Etudes statistiques - série M. n° 44

1) - BUTS D'UN RECENSEMENT

Les buts essentiels d'un recensement général complet sont:

- d'une part la connaissance des structures générales de la population et de sa répartition géographique ;
- d'autre part de s'assurer les données de base sur sa dynamique.

Cependant il existe dans chaque Etat soit des contraintes tendant à simplifier l'opération, soit un programme à long terme permettant l'étalonnage de la recherche des données dans un premier temps des données de structure, dans un deuxième temps des données de mouvement.

La République Centrafricaine a opté pour la seconde solution, option prise par le Conseil des Chefs d'Etat de l'UDEAC en Décembre 1970, et qui tient également compte des contraintes locales.

11 - Les contraintes

111 - Elles sont principalement d'ordre budgétaire : un recensement complet est une opération qui nécessite un budget très important. Aucun service ne peut inscrire une telle dépense sur son budget ordinaire. La République Centrafricaine, ne pouvant en assurer seule le financement, a présenté une requête auprès des Nations-Unies pour une aide technique et financière.

112 - Un recensement ne met pas seulement en oeuvre des moyens matériels. Le facteur humain a une importance considérable. C'est une opération de longue haleine. Pendant près de deux ans, une équipe spécialisée travaille à sa préparation, sa réalisation, son analyse. Les relevés sur le terrain font appel à un personnel nombreux et plus le questionnaire est complet, plus le niveau des agents recenseurs doit être élevé, plus le coût de formation est lourd.

12 - Les grandes options

Le premier impératif d'un recensement démographique est d'obtenir des renseignements d'aussi bonne qualité que possible sur l'ensemble de la population. Il sera donc indispensable de limiter ses ambitions aussi bien en fonction des moyens dont on peut disposer (en particulier des enquêteurs), qu'en fonction de la population elle-même.

La confrontation des besoins et des contraintes a amené la République Centrafricaine à établir des ordres de priorité et à faire des choix.

121 - Le recensement de la population de la République Centrafricaine est un recensement GENERAL : il doit couvrir la totalité du pays y compris les régions difficilement accessibles ou peu peuplées, les populations nomades etc... Toutes les personnes

présentes sur le territoire centrafricain et toutes les personnes qui sont domiciliées en République Centrafricaine seront recensées.

122 - Il s'agit d'abord d'un recensement de la population. Quelques questions pourront cependant être posées sur la structure de l'habitat.

123 - Le type de recensement choisi est un RECENSEMENT LEGER. En fait, il s'agit d'un simple dénombrement qui permettra de connaître les caractéristiques fondamentales de la population : âge, sexe, lieu de naissance, situation matrimoniale, activité. Ce sont presque uniquement des données de structure ; les données de mouvement devant faire l'objet d'enquêtes spéciales réalisées au cours de la période post-censitaire.

124 - Sur le terrain, le Recensement sera réalisé par des Agents Recenseurs qui interrogent les gens case par case, là où ils se trouvent au moment de l'opération. Le dénombrement portera sur tous les individus - présents, absents ou visiteurs de chaque ménage.

Il est certain que des individus seront recensés deux fois : les visiteurs le seront à la fois à leur lieu de résidence habituelle comme absents et à l'endroit où ils se trouvent en visite. Mais ceux-ci ne seront comptés qu'une fois ; l'analyse portant sur la population de droit (présents plus absents), on éliminera les doubles comptes. De plus l'examen de la balance absents visiteurs sera un excellent moyen de vérifier la validité du recensement.

125 - Le Recensement Général de la Population est le premier volet d'un "Programme d'Observation des Faits Démographiques" étalé sur 10 ans (1). La réalisation de ce programme, dont le recensement est un des éléments essentiels permettra à la République Centrafricaine de disposer non seulement de données précises et complètes sur sa population mais encore d'une infrastructure de collecte des faits démographiques valables qui permettra d'améliorer la qualité des données administratives (recensement administratifs, Etat-Civil).

13 - Les résultats escomptés

Le recensement centrafricain a un triple but :

131 - Procéder à un dénombrement de la population centrafricaine au niveau administratif le plus fin à savoir le village ou le quartier. On disposera de ce fait de chiffres pour chaque collectivité territoriale (commune), chaque circonscription administrative (Sous-Préfecture, Préfecture). L'agglomération de ces données fournira un chiffre national que l'on pourra ventiler en "population urbaine et rurale" etc.

(1) voir document " le recensement général de la Population dans le cadre du programme commun d'Observation Permanente des Faits Démographiques en U.D.E.A.C. et au TCHAD.-"

132 - Connaître les principaux caractères socio-démographiques de cette population :

- données démographiques : sexe, âge, lieu de naissance, situation de résidence, état matrimonial, lien avec le Chef de ménage.

- données socio-économiques : activité, profession, éventuellement degré d'instruction (en ville).

Le croisement des résultats permettra de faire :

- une analyse de la structure des ménages ;
- une étude sommaire des migrations et donc de la genèse des villes.

133 - Etablir une base de sondage pour tous les travaux ultérieurs liés à la population et principalement pour le tirage de l'échantillon sur lequel sera effectuée l'observation Permanente des Faits Démographiques.

Enfin, les opérations de cartographie permettront de mettre à jour l'annuaire de villages de 1966 et d'élaborer un fichier DE VILLAGES. Ce fichier sera utilisé non seulement par les services de la Direction de la Statistique mais également par toutes les administrations concernés - Ministère de l'Intérieur, Ministère du Développement Rural.

2 - FONDEMENT JURIDIQUE DU RECENSEMENT

La réalisation d'un recensement nécessite un Décret ordonnant l'opération, la mise en place d'une infrastructure administrative spéciale et la gestion d'un budget extraordinaire destiné à cette opération. Il est indispensable de doter le recensement d'un organe de direction, responsable de la bonne marche des opérations.

Le Gouvernement Centrafricain, par le Décret n° 73/100 du 16 Mars 1973, a créé la Commission Nationale du Recensement de la Population et fixé ses attributions.

Il convient de doter cette Commission d'un organisme exécutif (le Bureau National du Recensement) qui puisse avec une grande souplesse être en liaison avec tous les ministères, services et départements intéressés, les Forces Armées Centrafricaines, la Gendarmerie et les différentes organisations nationales susceptibles d'apporter un concours efficace.

- d'un Comité Technique chargé de mettre au point les modalités techniques du recensement.

.../...

Il reste à préparer un décret ordonnant le recensement de la population et la mise en place de l'Observation Permanente des Faits Démographiques, ainsi que les Arrêtés préfectoraux et municipaux précisant entre autres des dates d'exécution des opérations sur le terrain.

21 - Composition de la Commission Nationale du Recensement de de la Population.-

La Commission est composée d'un Président, un Vice-Président, un Secrétaire Général, un Directeur Technique et Financier, un Directeur Administratif et 16 Membres, Représentants tous les ministères, groupements et syndicats du Pays (on trouvera en annexe la liste exacte de tous les membres).

La Commission sera représentée à l'échelon préfectoral et sous-préfectoral par des représentants des membres de la Commission Nationale.

Il est également prévu l'existence d'un comité technique.

22 - Attributions -

La Commission est un organe consultatif permanent qui joue un rôle de coordination lors de tous les recensements, enquêtes et études démographiques visant à promouvoir et à développer la collecte de données statistiques. Il est prévu qu'elle doit se réunir trois fois par an, et exceptionnellement à la demande de son Président.

22 - La Commission a pour rôle essentiel :

- de fixer les objectifs nationaux du recensement général de la population ainsi que la nature et le programme de toutes autres enquêtes économiques et sociales ;
- d'intervenir auprès du Gouvernement pour les décisions prises et les objectifs fixés par la Commission ;
- d'apporter d'éventuels amendements aux objectifs fixés si elle le juge nécessaires pour la réussite du recensement démographique et autres enquêtes.

23 - Responsabilités -

Il est précisé dans l'article 7 du Décret que le Ministre du Plan, de la Coopération Internationale et des Statistiques et le Ministre Délégué à la Présidence, chargé de l'Administration du Territoire sont chargés de l'exécution du Recensement Général de la Population".

24 - Conclusion -

L'ensemble des décrets prévus fixe le cadre juridique du recensement. La Commission Nationale du Recensement, sur avis du Comité Technique précisera les modalités de sa réalisation.

3 - SCHEMA GENERAL DE DEROULEMENT DES OPERATIONS

Dans la plupart des programmes de recensement, les responsables doivent autant que possible essayer de réduire au maximum le délai qui intervient entre le rassemblement des données et la publication des résultats, de façon à éviter que les chiffres soient périmés lors de leur publication et nécessitent de ce fait une actualisation.

Cependant l'expérience a montré que l'ensemble des opérations (préparation, dénombrement, dépouillement, exploitation, publication) s'étale obligatoirement sur une longue période. Il est donc indispensable d'élaborer dès à présent un planning (1) prévoyant les différentes étapes de l'exécution du programme tout entier. Les responsables disposeront alors d'un véritable tableau de bord permettant de suivre le déroulement des opérations et d'en réviser à tout moment le calendrier jusqu'à la réalisation totale du programme. En tout cas, l'existence de ce calendrier permettra de suivre le déroulement des opérations et de mesurer le degré d'avancement des travaux.

Le planning des opérations comprend trois volets :

- opérations préparatoires ;
- dénombrement ;
- opérations post-dénombrement.

31 - Opérations préparatoires -

Cette première phase est de loin la plus longue : il s'agit de mettre en place de l'infrastructure du recensement. Cette phase comprend la préparation théorique, la cartographie et les opérations pilotes (préparation pratique).

311 - Préparation théorique -

Avant de commencer les travaux il est nécessaire de savoir où l'on va et de connaître les moyens dont on dispose. Il est essentiel de planifier tous les travaux, de la planification à la publication des résultats et d'en évaluer le coût financier et humain, détaillé par opération.

On procédera à un inventaire des besoins en personnel, matériel et documents. On évaluera le temps à prévoir pour chaque opération. On fera ensuite réunir ces informations dans deux documents fondamentaux :

- le Budget du Recensement
- le Planning du Recensement.

Après avoir défini le cadre général du travail, il convient de procéder à une analyse détaillée des tâches à accomplir. Elles sont d'ordre technique et administratif.

(1) Voir document de Travail n°....

3111 - Travaux d'ordre technique -

Tous les éléments du Programme de Recensement sont dépendants. Toute décision touchant l'un d'eux peut provoquer une modification de l'équilibre et en amener la révision sur tel ou tel point.

C'est par souci de clarté que chaque opération a été présentée séparément. L'analyse du planning permettra de mieux voir les interactions entre les diverses opérations.

31111 - Choix de la méthode de dénombrement

On s'intéressera à la fois à la population de droit (résidents présents + résidents absents) et à la population de fait (résidents présents + visiteurs). Ceci permettra l'établissement de la balance absents - visiteurs qui est un excellent moyen de contrôle de la validité du recensement.

La méthode de l'autorecensement étant inapplicable dans un pays où l'analphabétisme est assez élevé chez les adultes, on retiendra la méthode de l'interrogatoire direct : un agent recenseur passera dans chaque case et recensera chaque individu, présent, absent ou visiteur. Ce procédé qui implique la sélection et la formation d'un important personnel est la seule susceptible d'apporter des résultats valables.

31112 - Choix de la date de référence -

Le dénombrement sur le terrain doit se faire le plus rapidement possible pour assurer un maximum d'efficacité et de précision aux données recueillies. En réalité, les opérations dureront plusieurs semaines, voire plus d'un mois. Il est donc essentiel de choisir une date judicieuse, en particulier en ce qui concerne les migrations. D'autres facteurs pourront intervenir dans ce choix ; le calendrier agricole, le calendrier climatique, le calendrier de l'éducation nationale seront examinés. A partir de ces divers documents, on définit une période optimale pour le dénombrement, celui pouvant soit être exécuté en même temps sur toute l'étendue du territoire soit être réalisé par balayage successif des différentes régions. Ce dernier procédé permet en général un contrôle plus efficace des opérations et semble à priori mieux convenir aux conditions locales (vaste territoire - équipe de contrôle très réduite).

31113 - Mise au point des questionnaires, bordereaux et autres formulaires -

Il s'agit de procéder à la fabrication de tous les documents qui seront utilisés à l'occasion du dénombrement, notamment le questionnaire, les manuels d'instructions et feuilles de contrôle. Le questionnaire tiendra compte des tableaux essentiels demandés par les autorités et de la méthode de dépouillement qui sera utilisée.

.../...

31114 - Préparation des Tableaux -

Il s'agit ici de préciser la nature des sujets à faire figurer dans les tableaux et le niveau de détail. La présentation des tableaux doit en effet permettre une répartition judicieuse des caractères observés dans des tableaux à entrées multiples qui répondent aux objectifs du Programme de Recensement. Par ailleurs, la préparation des tableaux sera un excellent moyen de vérifier si les sujets demandés sont inclus dans le questionnaire.

31115 - Préparation et planification de la cartographie des opérations pilotes.-

Il s'agit de mettre au point l'organisation de ces deux opérations, décrites aux paragraphes 312 et 313.

31116 - Préparation du programme de dépouillement -

La méthode de dépouillement doit être élaborée dès le début de la planification de recensement, en même temps que le questionnaire dont le dessin général pourra être modifié en conséquence, en même temps que les tableaux. Ce travail permettra de déterminer le type de matériel et les procédures qui sont le mieux adaptées au Pays.

La méthode sera testée à l'occasion du recensement pilote.

31117 - Rédaction des documents destinés aux membres de la Commission Nationale du Recensement de la Population.-

La Commission doit prendre des décisions en connaissance de cause. Il est donc nécessaire que ses membres disposent avant chaque réunion d'une série de documents de travail qui seront discutés en réunion.

Deux types de documents seront réalisés :

- des documents généraux présentant la situation du pays en matière de données démographiques ; présentant également le cadre dans lequel s'intègre le recensement et le recensement lui-même.
- des documents techniques analysant en détail le déroulement de chaque opération, la méthode préconisée, son coût, etc...

On préparera également dans ses moindres détails chaque réunion : ordre du jour, recommandations, décisions, etc...

3112 - Travaux d'ordre administratif

31121 - Définition d'un programme de publicité -

Ce programme aura pour objet de sensibiliser l'opinion publique aux opérations de recensement. On lui en expliquera brièvement la signification et les buts. On la prévoindra à l'avance, et à maintes reprises, de la date à laquelle sera effectué le dénombrement.

.../...

Le travail "publicité" comportera également une partie "relations publiques". Il faut en effet prévoir la diffusion des tous les documents tant au niveau national qu'international. Par ailleurs, pour la bonne marche des opérations, un responsable - le Secrétaire Général du Ministère du Plan - assurera la coordination entre le Comité Technique et la Commission Nationale du Recensement. De même, un membre du Comité Technique pourrait être plus spécialement chargé des relations avec les administrations directement concernées (Intérieur, Education Nationale, Cadastre, Agriculture).

31122 - Examen et mise à jour des textes concernant le secret statistique -

Il s'agit d'une disposition essentielle : il est primordial que la population soit assurée que le secret statistique sera respecté et que les données recueillies ne seront utilisées que dans un but scientifique. Il ne faut pas oublier en effet que tout recensement est l'objet d'une grande méfiance parce que les résultats sont utilisés par les administrations fiscales et militaires. Il est par conséquent indispensable de rassurer la population sur ce point, si l'on veut obtenir un maximum d'efficacité.

312 - Préparation pratique -

La préparation théorique correspond aux travaux en salle. Il est essentiel d'aller sur le terrain pour compléter le travail théorique et en tester la validité. Il s'agit de réaliser la cartographie et des essais pilotes.

3121 - La Cartographie -

Le but de l'opération est la préparation de cartes schémas qui permettent une planification efficace des travaux de dénombrement sur le terrain. Ces cartes seront réalisées pour chaque commune rurale, qui sera considérée, sauf cas particulier, comme secteur de dénombrement.

Une première partie des travaux est réalisée en salle en liaison avec les services géographiques nationaux et le cadastre. Dans un deuxième temps, la TOTALITE du territoire est parcourue par des équipes chargées de mettre au point les cartes et d'établir les bases du futur fichier de villages. Enfin, de retour à BANGUI, les techniciens établissent les cartes dans leur version définitive, fixent les secteurs de dénombrement et les circuits d'enquêteurs.

313 - Opérations pilotes -

Partant du principe qu'un recensement est une entreprise complexe qui mobilise des moyens considérables dans un intervalle de temps restreint, le plan d'une telle opération contenant inévitablement des défauts qu'il faut corriger avant le dénombrement, les responsables ont reconnu la nécessité d'effectuer des essais et enquêtes pilotes.

L'organisation générale du recensement, et tous les documents élaborés en salle seront testés avant la phase de dénombrement. Il faut donc prévoir la réalisation d'un recensement pilote qui permettra de vérifier la validité du travail théorique : con-

tenu du questionnaire et agencement des questions, documents de contrôle, temps de travaux et calendrier des opérations, organisation, coût de chaque opération. On peut être amené à réviser le budget et le planning initial.

Les essais se dérouleront en trois temps :

1 - Contrôle des opérations

- organisation du dénombrement
- méthode de relevé des caractéristiques de la population
- formation des enquêteurs
- réaction du public au recensement

2 - Contrôle des méthodes de dépouillement

3 - Contrôle des méthodes d'évaluation des résultats.

On recrutera et formera pour ces tests pilotes, un certain nombre d'agents : ils exécuteront le dénombrement sur le terrain en tant qu'agents recenseurs, et seront par la suite formés en vue d'assurer des tâches de contrôle et de supervision lors du recensement général.

32 - Dénombrement -

Cette phase doit normalement porter sur une période relativement courte ; elle se limite en effet au recensement et à la formation des agents recenseurs locaux, au dénombrement lui-même, aux contrôles et au rapatriement des documents vers les services centraux de Bangui.

L'organisation de cette phase est une tâche très lourde car toute erreur peut porter gravement préjudice à la collecte des données. La procédure à mettre en oeuvre, sera testée lors des essais réalisés au cours de la première phase, les enseignements tirés des tests devront permettre d'exécuter le dénombrement dans les meilleures conditions. Toutefois il est sage de prévoir des solutions de rechange en cas d'imprévu.

La date du dénombrement aura préalablement été fixée après confrontation des divers calendriers (climatologiques, agricoles, scolaires etc...) et approuvée par la Commission Nationale du Recensement.

33 - Opérations suivant le dénombrement -

C'est la dernière phase du recensement : elle doit se dérouler dans un temps le plus court possible de manière à assurer aux résultats un maximum de valeur. Elle doit être particulièrement bien préparée et s'enchaîner parfaitement avec les opérations qui la précèdent.

.../...

Cette phase comprend la réception des documents, le contrôle des questionnaires, l'exploitation des résultats et leur publication. L'analyse détaillée du recensement est une opération trop longue pour être incluse dans cette phase. Dans un premier temps, on publiera les tableaux bruts. Dans un deuxième temps, les travaux d'analyse - mais il ne faut pas oublier que ceux-ci peuvent s'étaler sur un ou deux ans.

331 - L'accent doit être mis sur l'importance cruciale des opérations de CONTROLE destiné à apprécier la valeur et la fidélité des données recueillies au cours du dénombrement, non seulement il faudra s'assurer que les questionnaires ont été bien remplis (correction des incohérences, réponses incomplètes ou erronées etc); mais encore vérifier que la totalité du pays a été couverte par le recensement. D'où la nécessité d'une enquête d'évaluation de la couverture. Il faudra également établir une "balance absents - visiteurs qui servira à calculer un taux d'omission et de doubles comptes.

332 - Enfin la PUBLICATION correspond à une série de travaux : - la présentation des tableaux de résultats ;
- la rédaction des documents méthodologiques retraçant la genèse technique et historique des opérations. Ainsi les responsables pourront-ils bénéficier de l'expérience acquise lors du recensement, pour élaborer le recensement suivant.

34 - CONCLUSION : Nécessité de mener des enquêtes post-censitaires

Le recensement est le point de départ d'un programme d'Observation des Faits Démographiques. Dès la fin des opérations, on préparera les plans de sondage pour les enquêtes post-censitaires; le travail sera réalisé grâce au fichier de villages mis au point à la suite des opérations de cartographie.

Le Programme d'enquêtes post-censitaires a fait l'objet d'un document spécial (Document de Travail n°).

4 - APERCU SUR LES MOYENS A METTRE EN OEUVRE

Il ne s'agit pas ici de faire un inventaire des moyens matériel et humains dont on aura besoin. Ce travail devant faire l'objet d'une publication spéciale. Il est cependant important de souligner quelques aspects essentiels de recensement.

La République Centrafricaine dispose en effet de moyens limités et doit mobiliser pour réaliser son recensement le maximum de moyens existants et de bonne volonté.

41 - Moyens matériels -

Les responsables ne peuvent exécuter le recensement s'ils ne disposent pas de moyens matériels importants. La mobilisation de toutes les énergies du pays permet sans doute de réduire le coût de l'opération, non de le supprimer. Dans tous les cas, un recensement même léger, réalisé par des élèves - reste une opération coûteuse.

412 - Le problème budgétaire -

La République Centrafricaine, qui ne peut assurer seule, le financement de son recensement, a demandé aux Nations-Unies une aide financière et déposé une requête en ce sens. La connaissance du montant de sa contribution permettra aux responsables techniques, aidés par l'expert des Nations-Unies arrivé en Mars 1973, de poursuivre les travaux engagés et de les mener à leur terme.

La contrepartie de la République Centrafricaine est constituée par un budget extraordinaire mis à la disposition des services techniques du Recensement. Mais cette contrepartie en argent peut considérablement augmentée si tout le pays est mobilisé pour cette opération, si toutes les bonnes volontés sont canalisées pour sa réalisation. La République Centrafricaine peut, en exploitant au maximum son capital matériel et humain, réaliser de substantielles économies. Tout est affaire de mobilisation des volontés.

Pour le matériel roulant par exemple, on envisage de recourir au maximum aux véhicules administratifs (ministères, armée, police, administrations locales). Ce procédé permettra à la République Centrafricaine d'éviter d'avoir à financer l'achat d'un nombre important de véhicules dont la période d'utilisation serait de quelques mois.

Il sera également demandé à toutes les administrations locales de mettre à la disposition des agents chargés du recensement les moyens matériels (locaux, etc) nécessaires à la bonne marche des opérations.

413 - En ce qui concerne le matériel de dépouillement, il est bon de prévoir des ordinateurs à cartes et à bandes dont le grand avantage est une très haute vitesse de calcul et de tabulation définitive des données. Evidemment le travail de tabulation ne peut se faire que lorsque la bande est parfaite, ce qui nécessite l'accélération au maximum de la perforation des cartes et de leur mise sur bande, de la vérification et du contrôle de la qualité des opérations.

On pourra envisager également d'utiliser le système du lecteur optique, qui présente l'avantage de supprimer l'étape "cartes perforées".

D'une manière générale, le problème du matériel informatique à utiliser pour l'exploitation du recensement fera l'objet de discussion et convention avec l'Office National d'Informatique Centrafricain.

.../...

42 - La question du PERSONNEL est extrêmement importante car, en dernière analyse, ce sont des hommes qui réalisent le recensement. Or le problème n'est pas simple car la mise en oeuvre du programme nécessite le recrutement d'un grand nombre d'agents pour une période relativement courte (de 15 jours à quelques mois). On distinguera trois types de personnel :

421 - L'encadrement : le noyau central sera constitué par l'actuel personnel du Service des Etudes Démographiques qui recevra à l'occasion du recensement une formation complémentaire.

Il faudra recruter des Contrôleurs et Superviseurs. Dans un premier temps ils recevront une formation d'agents recenseurs et exécuteront comme tels une partie du recensement pilote. Ils seront ensuite formés aux tâches d'encadrement. : il leur faudra à la fois former des agents recenseurs puis les contrôleurs.

Ces agents auront ainsi atteint à la fin des opérations un certain niveau de qualification et acquis une expérience. Il sera nécessaire qu'au moins les meilleurs soient par la suite intégrés au Service des Etudes Démographiques pour la poursuite du programme d'Observation Permanente.

422 - Les Agents Recenseurs seront recrutés à l'échelon local - Préfecture et Sous-Préfecture. Ils connaîtront donc les langues et coutumes des populations qu'ils recenseront.

Le dénombrement envisagé, étant une opération de courte durée, les responsables du Programme de Recensement proposent de faire appel aux fonctionnaires, à l'enseignement en général, aux ELEVES ayant atteint un certain niveau scolaire, qui seraient formés en quelques jours. Le questionnaire est conçu en tenant compte de ce fait : il est très simple et peut être rempli très facilement et sans risque d'erreur par un agent non spécialisé.

Par ailleurs, ce travail sera un excellent exercice pour les élèves qui participeront ainsi à leur niveau, au développement de leur pays. L'opération peut être considérée comme une application directe de l'Instruction Civique qu'ils reçoivent à l'école.

423 - Le personnel d'exploitation sera composé de codificateurs, chiffreurs et perforateurs. Quelque soit le mode d'exploitation envisagé, il sera nécessaire de disposer, pendant une période de six (6) mois à un an, d'un effectif assez conséquent - d'autant plus conséquent que la période sera courte. - Par ailleurs, le personnel affecté à ces opérations sera souvent difficile à trouver : il s'agit certes d'agents d'un niveau relativement élevé mais employés pour des tâches ingrates et délicates, auxquels on ne pourra offrir qu'un emploi provisoire. La conversion d'une partie du personnel précédemment employé sur le terrain (contrôleurs en particulier) peut permettre de résoudre certaines difficultés de recensement.

424 - D'une manière générale, on aura recours, à chaque fois que cela s'avèrera nécessaire, aux compétences extérieures :

- le personnel du cadastre pour la cartographie ;
- le personnel de l'Office National d'Informatique pour le dépouillement, etc.

.../...

L'aide extérieure prendra trois formes : assistance technique, formation d'agents spécialisés et supervision de l'exécution. Des conventions seront passées avec les services concernés afin de fixer le cadre et les modalités de leur collaboration.

5 - CONCLUSION

Trois thèmes fondamentaux sont à retenir :

- le financement du dénombrement ;
- la mobilisation du pays pour l'exécution du dénombrement ;
- l'intégration du dénombrement au sein d'un programme adopté par le Conseil des Chefs d'Etat de l'U.D.E.A.C.

51 - Financement

Le dénombrement, travail statistique considérable, réclame des investissements importants prélevés sur les ressources du pays. Dès lors se pose le problème de l'organisation et de l'aide extérieure : une requête a été présentée aux Nations-Unies.

52 - Mobilisation du Pays

Le dénombrement est une oeuvre NATIONALE, de grande envergure qui nécessite la MOBILISATION de toutes les forces vives de la NATION pour sa réalisation. Afin d'harmoniser et rationaliser les travaux de ce recensement et de sensibiliser à cette opération, la population et les responsables à tous les niveaux, une Commission Nationale du Recensement de la Population a été créée.

53- Intégration au sein d'un Programme -

Le dénombrement n'est pas une opération isolée : il s'intègre dans un Programme d'Observation des Faits Démographiques. Ce Programme a été approuvé dès 1970 par le Chef de l'Etat. Sa réalisation a débuté en 1972 et doit se poursuivre pendant 10 ans.

Le dénombrement est une des pièces maîtresses du Programme car il constituera la base de toutes les enquêtes post-censitaires qui en seront le complément.